



**1<sup>ère</sup> Rencontre des Institutions de  
Diwan Al Madhalim, du Médiateur  
et de l'Ombudsman Méditerranéens**

# ***Rapport Final***

# *1<sup>ère</sup> Rencontre des institutions de Diwan Al Madhalim, du médiateur et de l'Ombudsman méditerranéens*

## **Rapport Final**

### ***I. Introduction***

A l'initiative conjointe de Messieurs Wali Al Madhalim, le Médiateur de la République Française et le Défenseur du Peuple Espagnol, s'est tenue à Rabat les 8, 9 et 10 novembre 2007, la 1<sup>ère</sup> Rencontre Méditerranéenne des Institutions de Diwan Al Madhalim, du Médiateur et de l'Ombudsman, organisée par les institutions de médiation marocaine, française et espagnole. Ont participé à cette rencontre les représentants des institutions de Diwan Al Madhalim, du Médiateur et de l'Ombudsman dans les pays du bassin méditerranéen.

La commission scientifique a élaboré une plateforme de travail fixant les objectifs principaux de la rencontre qui tournent autour de l'échange des expertises et des expériences entre les institutions de médiation dans l'espace méditerranéen et la coordination entre elles en vue de constituer une force de proposition efficiente et influente dans leurs pays respectifs qui vise à :

- Participer efficacement à la moralisation du service public et au renforcement des mécanismes de protection des droits des citoyens vis-à-vis des administrations publiques ;
- Favoriser la divulgation des valeurs de la communication, de la transparence et de l'interpellation ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination et de favoritisme dans le fonctionnement des services publics ;
- Enraciner les valeurs d'égalité, de justice et d'équité comme références présidant aux relations entre l'administration et les usagers.

Parmi les objectifs de la rencontre figure également le soutien des pays méditerranéens non pourvus d'institutions de médiation à s'en doter.

Les travaux de cette 1<sup>ère</sup> rencontre ont été axés autour des 4 thèmes suivants, proposés par la commission scientifique comme cadre général de discussion et de concertation :

1<sup>er</sup> axe : ***Médiateur et Droits de l'Homme ;***

2<sup>ème</sup> axe : ***Médiateur, Démocratie et Bonne Gouvernance ;***

3<sup>ème</sup> axe : ***Renforcement des institutions de médiation ;***

4<sup>ème</sup> axe : ***Echange dans le bassin méditerranéen.***

## ***II. 1<sup>er</sup> axe: Médiateur et Droits de l'Homme ;***

Partant du positionnement des institutions de médiation dans le dialogue inter-méditerranéen, de leur rôle et de leurs activités en matière de promotion des droits humains, les intervenants ont mis en évidence la participation de ces institutions dans la conciliation entre l'administration et les usagers. Les discussions ont soulevé les problèmes relatifs à la médiation et sa relation avec la protection des Droits de l'Homme notamment le rôle que pourraient jouer les institutions de médiation dans leur promotion, les conditions de réalisation de cet objectif, les normes de référence et les constantes à respecter en vue de se conformer à la loi, ainsi que les préalables favorisant l'efficacité des institutions en tant que force de proposition influant et renforçant l'action de l'administration en vue de la rapprocher des citoyens et les limites du rôle préventif des institutions dans la lutte contre les abus de pouvoir.

## ***III. 2<sup>ème</sup> axe: Médiateur, Démocratie et Bonne Gouvernance ;***

A la lumière de l'examen de certains indicateurs de la situation actuelle marquée par la persistance des insuffisances et des faiblesses dans l'application des principes de gouvernance, des questions ont été posées pour tenter de déterminer le rôle du médiateur dans le respect de ces principes à travers la définition de règles de référence à adopter pour garantir la bonne conduite administrative, le respect des Droits de l'Homme, la consolidation des valeurs de démocratie, de la primauté du droit, de la justice et de l'équité.

Les interventions ont mis en exergue les prérogatives du médiateur lui permettant d'influencer et d'assurer l'efficacité, compte tenu de ses propres possibilités, ce qui du reste confirme son rôle dans l'application de la démocratie et la bonne gouvernance, l'accompagnement de la qualité de la prestation, la défense de l'équité et l'humanisation de la loi.

Les participants se sont ainsi interrogés au cours du débat sur les moyens susceptibles d'aider fortement l'institution du médiateur à mettre fin aux manifestations de la « mal administration », ou de poursuivre la réalisation des principes déjà cités.

Les discussions ont abouti à un ensemble d'orientations visant à unifier l'approche, à faciliter l'applicabilité du concept de la gouvernance et son évolution, à rapprocher la médiation du citoyen à travers des mesures de nature institutionnelle prenant en considération tous les aspects relatifs au droit, aux procédures, à la communication et à la sensibilisation.

L'adhésion aux conventions internationales et l'observation de leurs contenus et principes paraît obligatoire à ce sujet.

## ***IV. 3<sup>ème</sup> axe: Renforcement des institutions de médiation ;***

L'examen de cet axe a concerné les principes, orientations et mécanismes d'intervention à même d'encadrer les performances de l'action de l'institution de médiation pour la rendre plus forte et plus efficace. Parmi ces principes, on notera le souci de faciliter l'accès des bénéficiaires aux institutions de

médiation, en améliorant ses moyens de communication pour en faire un modèle de bonne gestion grâce à l'adoption d'une méthodologie claire dans son fonctionnement et son encadrement et à la simplicité de ses procédures.

Au cours des débats, les expériences de certaines institutions ont été passées en revue à partir de leur situation juridique, de leurs structures et leur degré de proximité des citoyens, ainsi que les méthodes d'intermédiation utilisées. Ont été également abordés les moyens et mécanismes disponibles pour faire évoluer la médiature au niveau territorial et organisationnel afin de renforcer sa capacité d'action et garantir l'efficacité à son intervention et son fonctionnement. Il est de même de sa proximité des citoyens, de l'amélioration de ses capacités institutionnelles et ses possibilités de gestion en matière d'étude et d'information, d'expertise, de stratégie de communication pour améliorer son image et relever son niveau sur les plans national, méditerranéen et international pour être finalement une institution modèle en matière de bonne administration.

#### ***V. 4<sup>ème</sup> axe: Echange dans le bassin méditerranéen ;***

Cet axe a soulevé la question de la place du médiateur dans le dialogue méditerranéen, son patrimoine civilisationnel, sa pluralité et sa diversité culturelle, et partant dans la construction d'un espace de dialogue et de concertation.

L'accent a été mis sur la nécessité d'établir un échange continu et soutenu entre les médiateurs de l'espace méditerranéen, compte tenu des possibilités et des disponibilités offertes par l'échange afin d'élaborer une stratégie de coopération. A cet égard, des mesures opérationnelles ont été proposées, concernant :

- la disponibilité de mécanismes pratiques de suivi, d'évaluation et de supervision ;
- le développement d'actions utiles et efficaces en matière d'échange, d'information, d'expertise, de formation, d'étude et de documentation, et ce grâce à la mise sur pied de réseaux et de forums entre les médiateurs.

Les discussions ont abouti à la formulation de quelques recommandations relatives aux mesures concrètes à programmer dans les domaines de coopération et d'échange entre les médiateurs de l'espace méditerranéen. Il s'agit d'encourager l'échange entre les médiatures, la tenue de rencontres thématiques visant l'unification de certains concepts, l'organisation de journées d'études sur les techniques et les mécanismes de travail des médiateurs, la création d'un réseau de communication informatique ouvert au public méditerranéen pour l'informer, et enfin l'établissement d'un partenariat tourné également vers le reste du monde ; ce faisant l'action des médiateurs de l'espace méditerranéen sera perçue mondialement.

## ***VI. Conclusion***

Les travaux de la rencontre se sont soldés par l'approbation à l'unanimité, et sans aucune réserve, du document constitutif de la rencontre intitulé « la déclaration de Rabat ». Des recommandations d'appui à la rencontre ont été adoptées ainsi qu'un programme d'action. Un comité d'organisation, composé de Wali Al Madhalim, du Médiateur de la République Française et du Défenseur du Peuple Espagnol, a été chargé sous la supervision de Wali Al Madhalim de coordonner les activités inscrites au programme d'action validé par les participants à la rencontre et d'en assurer le suivi et l'exécution.

Les travaux de la rencontre se sont déroulés dans un climat scientifique serein dans un esprit de dialogue, de concertation et d'échange fructueux. Les débats autant pacifiques que francs ont déterminé les participants quant à la volonté unanime de coopérer, de se concerter et de travailler en commun, d'échanger les expériences et de transcender les divergences en vue de promouvoir les institutions de médiation dans l'espace méditerranéen.